

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 5 avril 2017

**CD20170405_26
id. 3137**

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
CRÉATIONS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS**

I – CREATIONS D'EMPLOIS.

1°) - Création d'emplois temporaires pour le Centre de vacances Jean Baylet

Monsieur le Président propose, comme chaque année, de créer les emplois temporaires qui permettront d'assurer le fonctionnement du Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan Plage durant l'année 2017 et dans les conditions suivantes :

Fonction	Effectif	Grade d'assimilation	Horaire hebdo.	Durée prévue
Directeur adjoint colonie (BAFD)	1	Adjoint d'animation 2ème cl	35h	2 mois
Animateurs vie quotidienne	2	Adjoint d'animation 2ème cl	35h	3 mois
Aide au service	1	Adjoint technique 2ème cl	35h	2 mois
Second de cuisine	1	Adjoint technique 2ème cl	35h	2 mois
Animateurs BAFA	8	Contrat d'engagement éducatif	-	2 mois
Agent d'entretien	1	Adjoint technique 2ème cl	35h	3 mois
Agent de ménage	1	Adjoint technique 2ème cl	35h	7 mois
Agent de ménage	1	Adjoint technique 2ème cl	35h	4 mois

Concernant les animateurs BAFA, ils seront recrutés dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif, contrat de droit privé, créé par la loi n°2066-586 du 23 mai 2006 modifiée.

Le Centre fonctionne désormais en continu sur l'année et accueille non seulement des colonies de vacances, mais également des groupes (scolaires ou autres).

2°) - Création d'emplois temporaires pour l'année 2017

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à recruter des personnels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer des remplacements ou des surcoûts temporaires d'activité dans les services, dans la limite des crédits inscrits.

Il précise que ces personnels sont rémunérés majoritairement sur l'indice du 1er échelon de leur grade ou au SMIC horaire.

Cette disposition s'applique notamment aux remplacements des personnels d'entretien des bâtiments départementaux.

3°) - Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH est un Groupement d'intérêt public (GIP) qui fonctionne avec du personnel mis à disposition majoritairement par le Conseil Départemental mais également par des Associations, Education Nationale, etc...

Il s'avère que l'Association des Paralysés de France a dénoncé par courrier du 26 septembre 2016, la convention mettant à disposition de la MDPH une assistante socio-éducative.

Afin d'assurer la continuité des missions, le Conseil Départemental a recruté, temporairement, un assistant socio-éducatif contractuel.

Monsieur le Président propose de créer un emploi d'assistant socio-éducatif qui sera mis à disposition de la MDPH, cette dernière remboursant à la collectivité le coût chargé de l'agent.

4°) - Création d'un emploi de puéricultrice pour le service P.M.I.

Compte tenu d'une part, de l'absence de perspectives dans le recrutement de médecins de PMI, et, d'autre part, de l'augmentation de la charge de travail dans ce secteur d'activité, Monsieur le Président propose la création d'un emploi de puéricultrice afin de pouvoir assurer de façon satisfaisante les deux missions principales qui leur incombent, à savoir les bilans en écoles maternelles et la consultation de nourrissons.

II – TRANSFORMATION D'EMPLOIS.

- Dans le même contexte de pénurie de médecins pour la protection maternelle infantile et dans le cadre du renforcement du fonctionnement du centre de

planification sur le secteur Castelsarrasin/Moissac, il est proposé la transformation d'un emploi de médecin en un emploi de sage-femme.

- Compte tenu des besoins de la Direction de la Solidarité Départementale, Monsieur le Président propose la transformation d'un emploi d'attaché territorial en un emploi d'assistant socio-éducatif.

Conformément à la réglementation en la matière, le Comité Technique du mois de mars 2017 a été informé de ces créations et transformations d'emplois.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que le comité technique a été informé en mars 2017 des créations et transformations d'emplois proposées,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide dans les conditions susvisées :
 - la création des emplois temporaires précités et destinés au fonctionnement du Centre Jean Baylet à Mimizan Plage durant l'année 2017 ;
 - le recrutement de personnels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer des remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité dans les services, dans la limite des crédits inscrits ;
 - la création d'un emploi d'assistant socio-éducatif (qui sera mis à la disposition de la MDPH), tel que régi par le décret n°92-843 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ;
 - la création d'un emploi de puéricultrice, tel que régi par le décret n°2014-923 du 18 août 2014 portant statut particulier des puéricultrices territoriales ;

- la transformation d'un emploi de médecin territorial en un emploi de sage-femme, tel que régi par le décret n°92-855 du 28 août 1992 portant statut particulier des sage-femmes territoriales ;
- la transformation d'un emploi d'attaché territorial en un emploi d'assistant socio-éducatif, tel que régi par le décret n°92-843 du 28 août 1992 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC